

FILTRON®

GARANTIE

MANN+HUMMEL FT Poland Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Sp. k. (Fabricant de filtres sous la marque FILTRON®, membre du groupe MANN+HUMMEL GmbH dénommé dans la suite MANN+HUMMEL FT Poland) assure et garantie que les filtres produits et introduits sur le marché sous la marque FILTRON® sont libres de tous défauts de matériel et de production et qu'ils conservent leurs caractéristiques dans le temps, dans le cadre de leur utilisation conformément à l'application prévue recommandée par les constructeurs de moteurs, de véhicules automobiles et d'engins auxquels ils sont destinés.

La garantie ne couvre cependant pas les situations où le filtre a été installé de manière incorrecte ou s'il n'est pas utilisé conformément aux recommandations de son constructeur, s'il a été détruit ou s'il a été utilisé à l'occasion de courses automobiles ou dans des moteurs modifiés de façon improvisée. Si le filtre de marque FILTRON® présente des défauts révélés au moment de son installation ou pendant son utilisation prévue par le constructeur du moteur, du véhicule automobile ou de l'engin auquel ce filtre est destiné, MANN+HUMMEL FT Poland garantit le remplacement du produit défectueux par un produit libre de tous défauts. En outre, MANN+HUMMEL FT Poland s'engage à rembourser les frais subis par le client et justifiés par les circonstances, tels que les frais de main-d'oeuvre et les frais de remplacement des pièces endommagées, engendrés par un mauvais fonctionnement des filtres FILTRON®.

Afin de faire valoir les droits découlant de cette garantie, le client est tenu de présenter une réclamation auprès d'un Distributeur Autorisé de la marque FILTRON® immédiatement, au plus tard dans les 30 jours suivant la découverte du défaut. Par ailleurs, il est tenu de mettre le produit défectueux à disposition du Service Qualité de MANN+HUMMEL FT Poland en vue des essais et des expertises appropriés. Si la situation l'exige, le client est également obligé d'assurer à un représentant de MANN+HUMMEL FT Poland sur sa demande, l'accès au moteur, au véhicule automobile ou à l'engin concerné par la réclamation afin qu'il puisse vérifier l'étendue des dommages et les causes qui en sont à l'origine.

MANN+HUMMEL FT Poland ne peut pas être tenu responsable de la perte des profits potentiels, des revenus ou de tous les dommages causés, autres que ceux visés dans cette garantie. La responsabilité de MANN+HUMMEL FT Poland est limitée au montant correspondant à la valeur réelle des pièces endommagées du moteur, du véhicule ou de l'engin et à la main-d'oeuvre nécessaire à la remise dans l'état original. L'achat et l'utilisation des filtres comportant la marque FILTRON® équivalent à l'acceptation des conditions de cette garantie.



Tomasz Grabias
Vice-President of Sales & Marketing
MANN+HUMMEL FT Poland
Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Sp. k.



Sebastian Bilicki
Vice-President of Operations
MANN+HUMMEL FT Poland
Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Sp. k.